



« Mare, Où es-tu ? » à Saint-Georges-Hauteville



Un inventaire des mares

La campagne « Mare, Où es-tu ? » a été lancée en 2003 dans le but de localiser et de recenser toutes les mares du département. Cette action est animée par France Nature Environnement Loire avec le soutien du Conseil Départemental de la Loire. Chaque année de nouveaux territoires sont étudiés. Aujourd'hui, 7 851 mares sont connues sur 152 communes différentes.



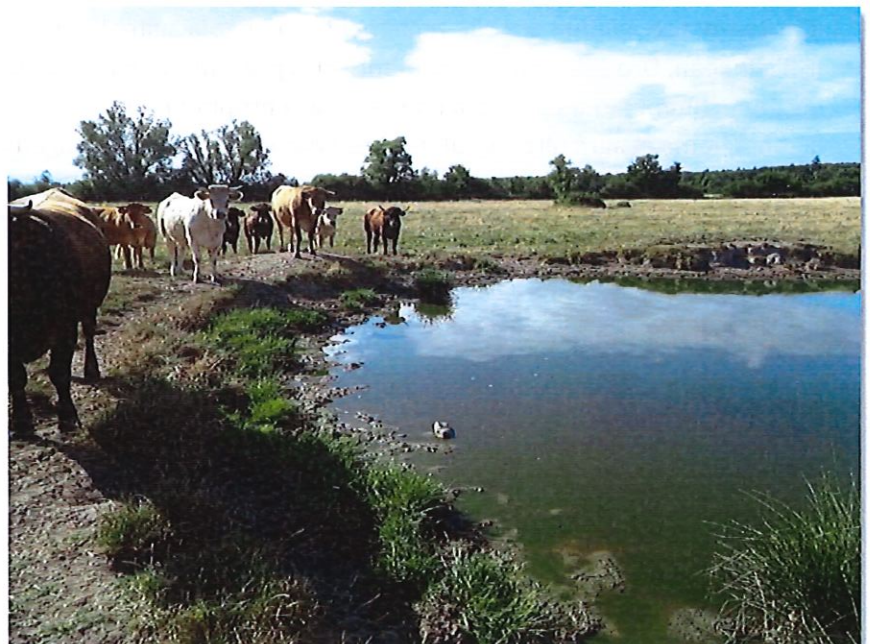
Qu'est-ce qu'une mare ?

Une mare, ou « boutasse » dans notre patois ligérien, est une petite étendue d'eau stagnante et peu profonde, bien souvent entourée par une ceinture végétale typique. Dans certains cas, cette mare peut s'assécher dans l'année, elle est alors dite temporaire. L'alimentation en eau de ces points d'eau se fait principalement par ruissellement ou grâce à une source.

Des milieux utiles

Les mares ont été creusées par l'Homme au cours des siècles passés notamment pour l'abreuvement des animaux d'élevage. Aujourd'hui, leurs intérêts sont encore prépondérants :

- Lutte contre l'érosion des sols
- Gestion quantitative et qualitative des eaux de ruissellement
- Réserves d'eau pour l'abreuvement, l'arrosage, etc
- Biodiversité (Maintien d'espèces sauvages en déclin, amphibiens et libellules notamment, etc)
- Culturel, ornemental et paysager



Des milieux en danger

L'arrivée de l'eau courante et la modernisation des pratiques ont entraîné la disparition de nombreuses mares. 80 à 90 % des mares auraient disparu depuis la première moitié du XX^{ème} siècle. En parallèle, les espèces qui vivent dans ces milieux régressent également. Tous les amphibiens sont aujourd'hui protégés en France car les populations se sont effondrées.

Méthode de l'inventaire

Dans le cadre de cet inventaire, un étudiant en environnement réalise des passages sur le terrain après un repérage sur les photographies aériennes des mares de la commune.

Le premier passage consiste à vérifier la présence réelle d'une mare à l'endroit repéré, à noter les éléments structurants de la mare : superficie, profondeur, turbidité de l'eau, fonction anthropique, milieux environnants, ainsi que les premiers amphibiens présents.

Le second passage se fait la nuit et permet de noter les grenouilles et crapauds chantant dans la mare, ainsi que les tritons grâce à une lampe de poche. C'est au coucher du soleil que le recensement des amphibiens est le plus efficace.

Enfin un troisième passage permet d'inventorier les espèces les plus tardives dans la saison.



Et après

Cet inventaire n'induit aucune réglementation par la suite. Les obligations en place demeurent inchangées (PLU, Loi sur l'eau, Droit de l'environnement). Des préconisations de travaux sont émises pour chacune des mares mais ne sont communiquées qu'à la mairie, et aux propriétaires/agriculteurs qui le souhaitent.

Les habitants et agriculteurs volontaires pour réaliser ces aménagements peuvent bénéficier d'un appui technique voire financier en contactant FNE Loire. Ce soutien financier est établi dans le cadre du programme « Nature ordinaire » du Conseil départemental. Il permet d'obtenir une subvention s'élevant à 30 % du montant des travaux avec un plafond à 400 € par mare.

Contacts

FNE Loire : Emilie Joly, chargée de missions, 06 12 96 08 56 ou emilie.joly@fne-aura.org

Loire
LE DÉPARTEMENT